

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 21 décembre 2021

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021

- | | |
|-------------|---|
| 2021-12-029 | Organisation de la concertation des PPA et du public autour du diagnostic du SCoT Nord-Ardennes |
| 2021-12-030 | Effets de la Loi Climat et Résilience sur le SRADDET et le SCoT |
| 2021-12-031 | PCAET : information sur le prestataire sélectionné |
| 2021-12-032 | PCAET : prévision budgétaire |
| 2021-12-033 | Mode d'organisation du collège des Elus du PCAET |
| 2021-12-034 | Décision modificative n°1 au BP 2021 |
| 2021-12-035 | Avis sur la demande de modification simplifiée du PLU de la Commune de GIVET |
| 2021-12-036 | Avis sur la demande de modification simplifiée du PLU de la Commune de MOUZON |
| 2021-12-037 | Etat des avis traités par le Syndicat Mixte au 2 décembre 2021 |
| 2021-12-038 | Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau |

Version du 29/12/2021

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-et-un décembre à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n°2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Marie-Antoinette BEAUDA – MM. Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – M. Bernard DEKENS – Mme Inès DE MONTGON – MM. Régis DEPAIX – Patrick FOSTIER – Didier HERBILLON – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – Mme André LIEBEAUX – M. Gilles MICHEL – MM. Jean Louis SWARTVAGHER – Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : MM. Jean François GOSSET – Fabien GRABOWECKY – Yannick ROSSATO.

Absents excusés :

M. Ludovic BEAURAIN – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – M. Jean-Louis BOUCHER – Mme Beatrice CARDON – MM. Ghislain DEBAIFFE – Jérémie DUPUY – Kevin GENGOUX – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – M. Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CCARM) est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021

Le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

2021-12-029

Organisation de la concertation des PPA et du public autour du diagnostic du SCoT Nord-Ardenne

Vu sa délibération n°2021-07-018 du 19 juillet 2021 relative à l'approbation du diagnostic et de la synthèse du diagnostic,

Vu sa délibération n°2021-07-022 du 19 juillet 2021 relative à l'approbation de la feuille de route pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),

Entendu M. HERBILLON, Président du Syndicat Mixte, rappeler la tenue de 4 commissions-ateliers organisées dans le cadre de l'élaboration du PAS et la bonne participation des élus aux différents temps d'échanges,

Vu sa délibération n° 2020-02-007 du 17 février 2020 relative aux objectifs et modalités de concertation,

Entendu M. HERBILLON rappeler les obligations en matière de publicité avec notamment le montage d'une exposition, évoquant un travail de mutualisation entre les services des EPCI et l'Agence d'urbanisme de Reims pour la concevoir,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Entendu M. HERBILLON signaler que plusieurs réunions publiques de présentation du diagnostic se sont tenues avec nombreux participants,

Entendu M. WALLENDORFF interroger sur la date prévue pour la réunion publique sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et la réponse de M. DEKENS que celle-ci s'organise actuellement,

Entendu M. HERBILLON informer que les dernières réunions publiques devraient se tenir en janvier 2022 dont une, au minimum, pour le territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Prend acte** de cette information.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-030

Effets de la Loi Climat et Résilience sur le SRADDET et le SCoT

Vu la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience »,

Considérant la trajectoire souhaitée en matière de sobriété foncière en vue de la zéro artificialisation nette,

Considérant la réunion prochaine de la Conférence des SCoT en vue de faire des propositions à la Région sur l'objectif régional de réduction de l'artificialisation et, le cas échéant, sur sa déclinaison en objectifs infrarégionaux,

Vu le SRADDET notamment en son objectif n°11 et sa règle n°16,

Considérant l'impact de la Loi Climat et Résilience sur les documents d'aménagement inférieurs dont le Schéma de Cohérence Territoriale,

Entendu M. HERBILLON souhaiter qu'un courrier soit envoyé à la Région Grand Est en vue d'organiser une rencontre sur les difficultés rencontrées pour les mises en œuvre de la zéro artificialisation nette et des mesures de compensation,

Entendu M. DEKENS approuver cette initiative,

Entendu M. WALLENDORFF rappeler que ce sujet important doit faire l'objet d'une évaluation Commune par Commune sur ce qui a été fait sur les dix dernières années et appelle à faire des projections à 10, 20 et 30 ans en prenant en compte les contraintes des PPRI et qu'ainsi l'objectif d'une réduction de 50% soit reporté potentiellement à 2040,

Entendu M. DEKENS, constatant que le SRADDET est déjà très ambitieux, suggérer de gagner de la surface sur les friches industrielles et de maintenir une vigilance sur l'utilisation de terres agricoles que cela soit sous l'angle de l'artificialisation que de la production tournée vers les méthaniseurs,

Entendu Mme de MONTGON questionner sur la capacité de chiffrer les capacités de densification et d'inventorier les projets ayant besoin de foncier tout en soulignant que la logique de compensation aura des limites,

Entendu M. HERBILLON orienter les réflexions, dans un premier temps, sur la base du diagnostic du SCoT en sa partie 3,

Entendu M. CLAUDE interpeler également sur l'impact de la méthanisation sur l'environnement et l'artificialisation des sols agricoles,

Entendu M. CANOT développer l'expérience reçue en matière de gestion foncière dans le cadre de l'élaboration du PLU de SECHEVAL,

Entendu M. DEPAIX compléter les propos en appelant à la prudence sur le potentiel réellement exploitable des friches, ces dernières étant parfois trop polluées pour être réutilisées,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Entendu M. HERBILLON proposer que les élus membres du Syndicat Mixte soient consultés en vue de l'envoi d'un courrier du Syndicat Mixte à la Région Grand Est afin de sensibiliser celle-ci aux enjeux des territoires du SCoT Nord-Ardenne,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Prend acte** de cette information,

* **Approuve** l'initiative du Président du Syndicat Mixte visant à demander une réunion de travail avec la Région Grand Est dans le cadre de la contribution attendue de la Conférence des SCoT.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-031 PCAET : information sur le prestataire sélectionné

Vu sa délibération n°2020-01-001 du 20 janvier 2020, approuvant la prise de compétence d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) et la modification de ses statuts.

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-183 du 26 mars 2020, modifiant ses statuts,

Vu sa délibération n°2020-09-032 du 24 septembre 2020, approuvant la relance du marché pour l'élaboration d'un PCAET,

Entendu M. HERBILLON informer qu'à l'issue de la phase de recueil des offres, enquête auprès de références et présentation à la CAO consultative du 8 septembre 2021, le Bureau a approuvé et l'a autorisé à notifier le marché à l'entreprise BL Evolution pour élaborer le PCAET du Syndicat Mixte,

Entendu M. HERBILLON signaler que deux réunions du collège des élus du PCAET ont été organisées dont une avec l'entreprise le 22 novembre 2021 en vue d'établir le calendrier,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Prend acte** de cette information.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-032 PCAET : prévision budgétaire

Considérant que le Syndicat Mixte a appelé ses membres à contribuer à hauteur de 120 000 € pour le financement de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) sur la base du prévisionnel établi sur le premier appel d'offres,

Considérant qu'à l'issue du second appel d'offres, les montants proposés par les pétitionnaires dépassaient tous cette estimation,

Considérant que le montant total de la tranche ferme s'établit désormais à 117 790 € HT soit 141 348 € TTC,

Considérant l'état des différents dispositifs de financement existants,

Entendu M. HERBILLON estimer que plusieurs solutions s'offrent au Syndicat Mixte pour le financement à court terme de cette opération comme l'autofinancement,

Entendu M. HERBILLON proposer que le complément de financement pour l'élaboration du PCAET soit évoqué au prochain Débat d'Orientations Budgétaires (DOB),

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Approuve** le principe d'établir les modalités du complément de financement pour l'élaboration du PCAET lors du prochain Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-033

Mode d'organisation du collège des Elus du PCAET

Vu sa délibération n° 2021-07-020 du 19-juillet 2021, un collège des Elus a été constitué pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant que suite aux premières réunions du 8 et 22 novembre 2021, le mode d'organisation de ce collège a été interrogé,

Considérant que des réunions du comité technique (COTECH) et du comité de pilotage (COPIL) sont prévues dans le cadre de l'élaboration du PCAET,

Considérant que le collège pourra être régulièrement réuni au rythme d'une réunion par trimestre, réunions auxquelles les techniciens seront également conviés,

Entendu M. HERBILLON proposer que les membres du collège des Elus soient les membres du comité de pilotage et que le Comité Syndical soit, quant à lui, tenu informé des avancées des travaux tant du prestataire que du collège et comité de pilotage,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Approuve** le mode d'organisation du collège des Elus du PCAET,

* **Approuve** que les membres du collège des Elus constituent le comité de pilotage et que le Comité Syndical soit, quant à lui, tenu informé des avancées des travaux tant du prestataire que du collège des Elus et comité de pilotage.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-034 Décision modificative n°1 au BP 2021

Considérant que le Budget Primitif 2021 a été voté en section de fonctionnement en suréquilibre avec 329 226,37 € en recettes et en dépenses à 251 109,52 € et en section d'investissement avec aucune dépense et recette,

Considérant qu'en dépenses de fonctionnement, un montant non prévu au vote du budget 2021 est à ajouter correspondant à la création d'un site internet en « *responsive design* » avec un visuel simple pour un montant total de 3 840 € TTC,

Considérant qu'après information de la Trésorerie de Charleville-Mézières le 1^{er} décembre 2021, les dépenses inhérentes aux frais d'hébergement de sites internet, prévues à hauteur seulement de 86,26 € (arrondi à 87 €), sont imputables désormais à l'article 6512 depuis le 1^{er} janvier 2021 et non en 611,

Entendu M. HERBILLON proposer d'approuver la Décision Modificative n°1 présentée,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* Approuve la Décision Modificative n°1 comme suit :

Dépenses de fonctionnement

+ 3 840,00 €

Chapitres	Articles	BP 2021 + DM 1	DM 2	BP + DM
11	611 Contrats de prestations de services avec des entreprises	3 700,00	+3 753,00	7 453,00
Total Charges à caractère général		131 109,52	+3 753,00	134 862,52
65	6512 - Droits d'utilisation – Informatique en nuage	0,00	+87,00	87,00
Total Autres charges de gestion courante		100 000,00	+87,00	100 087,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		251 109,52	+ 3 840,00	254 949,52

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-035 Avis sur la demande de modification simplifiée du PLU de la Commune de GIVET

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-40,

Vu le courrier en date du 12 octobre 2021, reçu le 19 octobre, de la Commune de GIVET, transmettant au Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne le projet de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'émission d'éventuels avis,

Vu sa délibération n°2019-05-013 du 13 mai 2019, sur les modalités d'organisation pour la préparation des avis,

Vu le courrier du 3 décembre 2021 de M. DEKENS, Vice-Président du Syndicat Mixte et Président de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse, informant qu'un avis favorable pouvait être émis,

Entendu M. DEKENS détailler les cinq points de la modification simplifiée,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un avis favorable soit donné à la modification simplifiée du PLU,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur Claude WALLENDORFF ne participe pas au vote.

* **Donne un avis favorable** au projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de GIVET.

* **Donne délégation** au Président pour informer la Commune.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-036 Avis sur la demande de modification simplifiée du PLU de la Commune de MOUZON

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-40,

Vu le courrier en date du 26 octobre 2021, reçu seulement le 15 novembre, de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg transmettant au Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Mouzon pour l'émission d'éventuels avis,

Vu sa délibération n°2019-05-013 du 13 mai 2019, sur les modalités d'organisation pour la préparation des avis,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 2 décembre 2021, rendu sur la base de la présentation de M. BEURAIN, Vice-Président du Syndicat Mixte et Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un avis favorable soit donné à la modification simplifiée du PLU,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Donne un avis favorable** au projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de MOUZON.

* **Donne délégation** au Président pour informer la Communauté de Communes.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-037 Etat des avis traités par le Syndicat Mixte au 2 décembre 2021

Entendu M. HERBILLON présenter l'état des avis reçus et traités en 2021 par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne,

Entendu M. DEPAIX signaler que des éléments avaient été transmis pour l'émission d'un avis sur le PLU de ROCROI,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **Prend acte** de cette information.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-12-038

Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau

Entendu M. HERBILLON proposer que les prochaines dates soient fixées ultérieurement d'un commun accord entre les EPCI,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **donne acte** au Président pour cette information.